

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024.029 Séance du **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 19 mars 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

4 pouvoirs :

Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Olivier ALPSTEG à Véronique FENEUL

3 absents :

Mme PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n° 12 : Peinture intérieure Avenant n°2 - annexe n°6

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°12, notifié le 21 mars 2022, à l'entreprise FOREZ DECORS.

Cet avenant qui doit être établi avec l'entreprise FOREZ DECORS, titulaire du lot n°12 : Peinture intérieure, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de deux devis portant sur la reprise des bandes à joint pour un montant de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC, et la reprise des réserves du lot 7 suite à la défaillance de l'entreprise SNPI pour un montant de 3 775,00 € HT soit 4 530,00 € TTC. Ce dernier devis est à prix provisoire et sera remis à jour en fonction du nombre de dalles de plafonds remplacées.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise FOREZ DECORS, titulaire du lot n°12, après avoir été approuvé par délibération n°2023.086 du Conseil Municipal du 17 juillet 2023, il n'entraînait aucune incidence financière.

Le nouveau montant du marché est fixé à 67 598,85 € HT, soit 81 118,62 € TTC.

N° 2024.029

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'avenant n°2 établi par le maître d'œuvre pour ce lot,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 25 mars 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 04/04/2024.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.